

Comprendre et entretenir sa copropriété

Le service Hygiène et Santé propose des formations gratuites pour aider les copropriétaires et les conseillers syndicaux à s'investir dans la gestion de leur copropriété et s'assurer qu'elle ne se dégrade pas.

Pourquoi des formations ?

Les difficultés d'une copropriété peuvent s'enchaîner rapidement en un effet boule de neige. De négligences en travaux retardés, de simples fuites en dégâts sur le bâti, on peut atteindre un point de non-retour, ou du moins une situation où il faut agir d'extrême urgence. Il faut dire que lorsque vous achetez votre premier appartement, personne ne vous informe réellement des charges dont vous devrez vous acquitter, de votre responsabilité dans l'entretien des parties communes. De plus, lorsqu'un copropriétaire décide de participer bénévolement à son conseil syndical, il n'est pas nécessairement formé sur les questions auxquelles il sera confronté et se laisse souvent guider aveuglément par son syndic.

Bien qu'il ne s'agisse pas normalement d'une compétence municipale, la ville a décidé de créer au sein [de la direction Hygiène et santé](#), un pôle pour accompagner les propriétaires. Si rien n'est fait, c'est elle qui au final devra mettre en place de longues procédures de mises en demeure lorsque le bel immeuble des débuts se transformera en lieu dangereux pour ses occupants, qu'elle devra même parfois reloger.



Le constat

Drancy, on dénombre environ 1600 copropriétés dont certaines sont en mauvais état et comptent souvent peu de logements. Environ 500 sont enregistrées à [l'Agence nationale de l'habitat](#), ce qui permet de demander des subventions publiques. Certaines ne possèdent même pas de syndic alors que c'est obligatoire. C'est pour avoir une vue d'ensemble et des données réelles de l'état des copropriétés de la ville que le service Hygiène est cette année en train de réaliser un état des lieux, après avoir créé un poste de chargée d'habitat opérationnel.

Les formations

Bien qu'il ne soit pas obligatoire de participer à toutes les formations, nous vous recommandons de suivre le cycle en entier, dans l'ordre que vous désirez.

Les bases de la copropriété



Le recouvrement des impavés

Je m'inscris ou je pose une question

Les formations ouvertes à la réservation sont régulièrement mises à jour. Dès qu'une formation affiche complet, celle-ci est supprimée du formulaire et une nouvelle session est programmée pour qu'elle profite à d'autres personnes.

Formations pour Comprendre et entretenir sa copropriété

[Connectez-vous à Google](#) pour enregistrer votre progression.
[En savoir plus](#)

* Indique une question obligatoire

Les bases de la copropriété

*

☐ [Session n°2] jeu. 13 juin à 15h, Hôtel de Ville - salle n°2



Le recouvrement des impayés

*

☐ [Session n°1] mer. 15 mai à 15h, Hôtel de Ville - salle n°2



La préparation de l'Assemblée générale

*

☐ [Session n°1] jeu. 23 mai de 14h30 à 15h30, Hôtel de Ville - salle n°2



S'investir au Conseil Syndical

*

☐ [Session n°1] jeu. 23 mai de 15h30 à 17h, Hôtel de Ville - salle n°2



Vous avez des questions ou vous souhaitez qu'une thématique soit

vous avez des questions ou vous souhaitez qu'une thématique soit abordée ? Dites-le-nous ici.

Votre réponse

Suivant

Effacer le

formulaire

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.

 Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.



MAIRIE DE DRANCY

Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le jeudi jusqu'à 19h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

Personnaliser